



RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2007-7 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 février 2024, la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement numéro 311-2007-7 / Règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme. Ce règlement est entré en vigueur le 15 février 2024

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la modification du Plan d'urbanisme se résume comme suit :

1. Dans un premier temps, les secteurs du territoire sujets au phénomène d'îlot de chaleur urbain sont identifiés et cartographiés. Différentes stratégies permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de cette caractéristique sont identifiées, dont l'accroissement de la couverture végétale de plusieurs secteurs, ainsi que la bonification des mesures réglementaires encadrant l'aménagement des stationnements et la gestion des eaux de ruissellement (plantation d'arbres, îlots de verdure, biorétention, etc.).
2. Dans un deuxième temps, la situation de la carrière en activité sur la 23e Rue Ouest est décrite.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité, ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ ce 15^e jour du mois de février 2024 à Venise-en-Québec.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général et greffier-trésorier de Venise-en-Québec, résidant à Bromont, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 15 février 2024.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier Directeur général et greffier-trésorier de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 15 février 2024.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
15 février 2024